

BUREAU DIRECTEUR FEDERAL TELEPHONE
10 FEVRIER 2011
18h30-20h00

Présents

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Patrick SOIN, Bernard SAINT-JEAN.

Excusé

Dominique FRIZZA



Le Président LESCURE ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux participants.

1. Perspectives F.F.TRI. / IRON TOUR

Philippe LESCURE informe les membres du BDF de la possibilité pour la F.F.TRI. de faire l'acquisition des parts de la SAS IRON TOUR que l'actionnaire principal de cette société (SPORTYS) céderaient.

Les informations juridiques et financières dont disposent la F.F.TRI. à ce jour ne sont pas suffisantes pour permettre aux membres du BDF de se prononcer, mais le BDF décide à l'unanimité d'étudier ce projet, d'en débattre à nouveau lors du Bureau Directeur physique prévu le 18 février et de le présenter aux membres du CDF lors du Comité Directeur physique prévu le 20 février.

2. Conciliation F.F.TRI. / Club « Les Tritons Meldois ».

Pour mémoire, le Président LESCURE rappelle que le Club de Meaux « Les Tritons Meldois » avait saisi la Commission de conciliation du CNOSF pour contester le refus d'attribution du label « Ecole de Triathlon** » et l'obligation de verser un droit d'accès en D1.

Suite à la tenue de l'audience de conciliation le 13 janvier dernier, le conciliateur a fait parvenir sa proposition de conciliation. Il propose au club de Meaux « Les Tritons Meldois » d'accepter sur la forme et sur le fond les positions et décisions prises par la F.F.TRI..

Le Président LESCURE remercie Jean-Michel BUNIET, la Direction Technique Nationale et Guillaume FRITSCH pour la constitution et la présentation du dossier au conciliateur .

3. Préparation de l'Assemblée Générale 2010

Patrick SOIN, Secrétaire Général, présente l'état d'avancement de la préparation de l'Assemblée Générale. La préparation se déroule tout à fait correctement, tout est prêt pour recevoir les représentants des ligues régionales dans les meilleures conditions.

4. Proposition de convention FF.TRI. / ligue Côte d'Azur pour l'organisation du Triathlon de Nice (Sprint) 2011

Dans le cadre de l'organisation du Triathlon de Nice (Sprint) 2010 il est prévu la mise en place d'une convention entre la ligue Côte d'Azur et la F.F.TRI.. Cette convention prévoit, entre autres dispositions, la répartition du résultat entre les deux structures, que ce dernier soit bénéficiaire ou déficitaire.

La ligue Côte d'Azur souhaiterait que la répartition 65% F.F.TRI. / 35% LR soit arrêtée par le BDF.

Les trésoriers généraux précisent qu'une répartition du résultat est normalement calculée en fonction des apports de chacune des parties, et qu'elle n'est pas choisie arbitrairement.

Cependant, compte tenu de la mise en place de cette première édition, la F.F.TRI. ne dispose pas du recul suffisant pour déterminer avec précision les apports effectifs de chacune des parties. Pour cette première année, les membres du BDF acceptent à l'unanimité de prévoir une répartition du résultat, positif ou négatif, à hauteur de 65% pour la F.F.TRI. et 35% pour la ligue Côte d'Azur.

La clé de répartition pour 2012 pourra être modifiée après étude du bilan de l'édition 2011 en fonction des apports de chacune des parties.

Le Président remercie les membres du Bureau Directeur pour leur présence.

Philippe LESCURE

Président

Patrick SOIN

Secrétaire Général